



*Approuvé en CFVU
le 23 juin 2016*

MASTER

Mention " Santé "

Parcours "Soins, Humanités, Société"

Modalités de contrôle des connaissances

MASTER 1^{ère}

Année universitaire 2016/2017

Article 1 : Principes généraux

La première année comporte deux semestres d'enseignement (S 1 et S 2) qui ne sont pas compensables entre eux. Chacun des semestres est composé d'Unités d'Enseignement (UE) donnant lieu à l'attribution de crédits européens dits ECTS pour *European Credit Transfer System*. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les crédits sont déterminés conformément au tableau figurant en annexe du présent règlement. Sauf indication expresse contraire, les coefficients de pondération des divers enseignements sont proportionnels aux crédits attribués à chacun d'entre eux.

Article 2 : Validation d'un semestre

Le semestre est définitivement validé lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale pondérée des différentes Unités d'Enseignement le composant calculée sur la base des coefficients attachés à ces unités.

La validation du semestre emporte attribution de l'ensemble des crédits correspondant aux diverses Unités d'Enseignement.

Le jury peut décider d'accorder des « points jury » s'ajoutant au total des points obtenus par le candidat sur le semestre afin de lui permettre de valider intégralement ce dernier.

Une deuxième session de rattrapage est organisée pour les étudiants n'ayant pas validé leur semestre au cours de la première session d'examen.

Aucune session de rattrapage n'est prévue en cas d'échec lors de la soutenance du mémoire.

Article 3 : Validation d'une Unité d'enseignement

A défaut de validation de l'ensemble du semestre, une Unité d'Enseignement peut être validée isolément lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à cette unité. Toutes les UE d'un même semestre sont compensables entre elles.

Toute Unité d'Enseignement validée est capitalisable ; cette validation emporte attribution des crédits correspondants.



Article 4 : Cas spécifique des étudiants en médecine

Les étudiants en médecine du DFGSM3 (3ème année) au DFASM3 (6ème année) de la faculté de Montpellier-Nîmes peuvent s'inscrire à une des deux UE suivantes chaque année universitaire :

- UE grandes questions sociales (5 ECTS) ;
- UE éthique, vulnérabilité, société (5 ECTS).

Ces deux unités d'enseignement capitalisent 10 ECTS et un mémoire (10 ECTS) doit être rédigé et soutenu devant le jury.

La validation du 2ème cycle des études de médecine et l'acquisition de ces 20 ECTS permettent la délivrance d'une attestation de Master 1.

Validation des UE libres

L'inscription à une UE Master 1 « SHS » permet de valider les deux UE libres de l'année (6 ECTS au total), à condition d'avoir obtenu une note comprise entre 8/20 et 10/20. Dans le cas, contraire, l'étudiant ne pourra pas valider l'année de sa formation initiale en médecine.

Article 5 : Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances prend la forme d'un contrôle terminal écrit ou oral, d'un contrôle continu ou d'une combinaison des deux. L'ensemble est récapitulé dans le tableau figurant en annexe au présent règlement. Les modalités de déroulement des épreuves écrites terminales sont conformes à la charte des examens, disponible sur le site Internet de l'Université de Montpellier.

Toute défaillance, quelle qu'en soit la cause, à l'une des épreuves organisées au titre du contrôle continu ou du contrôle terminal est sanctionnée par un zéro sans que l'étudiant puisse demander une épreuve de remplacement.

Les modalités de l'éventuel contrôle continu des connaissances sont fixées par chaque enseignant qui en informe les étudiants en début d'année.

Les notes de contrôle continu ≥ 10 sont conservées pour la deuxième session. A défaut, le contrôle terminal effectué lors de la 2^e session sera affecté de la pondération 100%.

Les notes de Contrôle Continu et /ou Contrôle Terminal peuvent tenir compte par décision du jury de la participation effective de l'étudiant aux cours, TD et de sa présence en stage.

Article 6 : Annexe descriptive

L'université délivre une annexe descriptive au diplôme appelée « supplément au diplôme » dont le but est d'assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises et de faciliter la mobilité internationale.

Article 7 : Diplôme

Pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit valider les deux semestres d'enseignement et ainsi, totaliser les 60 crédits ECTS de la formation.

Article 8 : Mentions

Pour le diplôme, il est délivré des mentions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant. Les mentions sont décernées selon le barème suivant :

- Passable : moyenne égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12
- Assez bien : moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14
- Bien : moyenne égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16
- Très bien : moyenne égale ou supérieure à 16.

Master 1
Mention **Santé**
Parcours **Soins, Humanités, Société**



Responsable du Parcours : Pr GENEVIEVE ZOIA

Semestre 1

Code semestre :

UE Intitulé	Matières	CM	TD	Volume horaire total	CC	CT	Nature épreuve session1	Durée épreuve session1	Nature épreuve session2	Durée épreuve session2	Capitalisation	Durée Conservation	Renonciation	Coeff.	ECTS
UE 110 – Introduction SHS			22H00	22H00		100%	Ecrit	1H00	Ecrit	1H00	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 111 – Lecture critique de documents 1		17H00	5H00	22H00	100%		Exposé		Fiche		Oui	3 ans	Non	1	5
UE 112- Anglais		20H00		20H00	100%		Présence		Oral	15 min	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 113- Grandes questions sociales		50H00		50H00	100%		Exposé		Oral	15 min	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 114 – Analyse de l'activité		21H00		21H00	100%		Exposé		Oral	15 min	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 115 - Approche du vieillissement par les SHS		16H00		16H00	100%		Dossier		Dossier		Oui	3 ans	Non	1	5
	Total	124H	27H	151H											
	Total semestre 3			151H											30

Semestre 2

Code semestre :

UE Intitulé	Matières	CM	TD	Volume horaire total	CC	CT	Nature épreuve session1	Durée épreuve session1	Nature épreuve session2	Durée épreuve session2	Capitalisation	Durée Conservation	Renonciation	Coeff.	ECTS
UE 120 - Méthodes SHS & recherche		22H00		22H00	100%		Dossiers biblio		Dossiers biblio		Oui	3 ans	Non	1	5
UE 121 - Lecture critique de documents 2		24H00		24H00	100%		Exposé		Fiche		Oui	3 ans	Non	1	5
UE 122- Anglais		16H00		16H00	100%		Présence		Oral	15 min	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 123 - Ethique, vulnérabilité, société		50H00		50H00	100%		Exposé		Exposé		Oui	3 ans	Non	1	5
UE 124 – Institutions, culture et normes		23H00		23H00		100%	Ecrit	1H00	Ecrit	1H00	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 125 – Politiques du grand âge		18H00		18H00	100%		Fiche		Fiche		Oui	3 ans	Non	1	5
	Total	153H													
	Total semestre 4			153 H											30

Total annuel

304 H

60 ECTS